

Colloque histoires partagées France–Australie

Symposium 2018

Imagination | Exploration | Mémoire



L'**histoire des relations franco-australiennes à travers le prisme des archives des ministères économiques et financiers**

Présentateur: Henri Massenet

Présentation du service des archives économiques et financières (SAEF)

Héritier de l'ancienne bibliothèque historique du ministère des finances où étaient gérées les archives ministérielles, le SAEF, au sein du bureau documentation-archives, est aujourd'hui rattaché au secrétariat général des ministères économiques et financiers. Celui-ci assure le pilotage des fonctions supports, la gestion opérationnelle des services centraux de l'administration et la coordination des actions des différentes directions ; il conduit ainsi la politique ministérielle en matière de gestion des archives, qu'elles soient papiers ou numériques.

La composition des fonds d'archives conservés par le SAEF est le reflet des vicissitudes de l'histoire : à l'exception de certains fonds constitués par d'anciens monopoles (Direction des monnaies et médailles, Imprimerie royale/impériale/nationale) et de la Compagnie des agents de change, les documents conservés aujourd'hui par le service ne remontent guère au-delà du dernier quart du XIX^e siècle.

Les archives d'Ancien régime sont pour leur part conservées aux Archives nationales ; les documents postérieurs ont été en grande partie victimes, lors de la Commune de Paris, de l'incendie en mai 1871 des locaux du ministère des finances situés près des Tuileries ; par la suite, l'éparpillement dans diverses fortifications ou des baraquements inadaptés au début du XX^e siècle ont eu raison d'une autre partie des documents. Les ambitions d'une commission des archives mise en place dès 1937 furent rapidement mises en sommeil par la guerre et ses conséquences. Un service d'archives s'organise cependant dès 1951, pour assurer les tris en prévision de versements aux Archives nationales dont les bâtiments approchent de la saturation. Dans les années 70, les documents sont peu à peu rapatriés dans deux sites du ministère garantissant de meilleures conditions de conservation jusqu'à leur regroupement dans l'actuel centre des Archives à Savigny-le-Temple, au Sud de Paris en Seine-et-Marne, inauguré en 1997. Les archives réchappées de ces tourmentes successives sont donc relativement récentes.

Il importe par ailleurs de garder à l'esprit l'ampleur prise par le ministère au cours du XX^e siècle et le périmètre de plus en plus large de ses attributions, qui engendrent une production documentaire volumineuse et expliquent en partie la convention d'autonomie conférant au SAEF la mission de collecter, classer, conserver et communiquer dans ses propres locaux les archives produites par les ministères économiques et financiers, sous leurs diverses dénominations, ainsi que tous les opérateurs et établissements publics en charge des questions économiques et financières (aujourd'hui 16 000 agents d'administration centrale, 96 opérateurs et 25 services ou organismes rattachés)¹.

¹ Le SAEF met à disposition des chercheurs un site Internet (<https://www.economie.gouv.fr/caef>). Il alimente également un compte tumblr (<https://archivesbercy.tumblr.com/>), sur lequel un post, rédigé à l'occasion du colloque « histoire partagée », peut y être consulté.

Etat des sources élaboré et amplitude chronologique :

En ce qui concerne l'Australie, un état des sources (consultable en annexe) a été élaboré à partir des matériaux disponibles. Il permet d'ébaucher un panorama embrassant essentiellement les 80 dernières années. Le regard parvient au travers de certains dossiers à remonter très épisodiquement aux alentours de 1911 ou des années 1930, mais c'est plus sûrement à compter de la 2^e guerre mondiale qu'une information substantielle existe.

Le chercheur qui souhaite se confronter à ces sources doit au préalable avoir à l'esprit quelques alertes :

- L'état des sources propose une centaine d'entrées (109) mais le matériau est plutôt hétéroclite : parfois une boîte d'archives couvre plusieurs décennies avec un luxe de détails impressionnantes ; parfois elle concerne un unique événement ; parfois encore, il ne s'agit que de quelques pages ou d'une version parmi tant d'autres d'une note administrative ; on rêverait d'une couverture continue des évènements là où il faut se satisfaire parfois de focus, entre deux périodes laissées sous silence.
- Il résulte d'une recherche par mot clé dans la base de données décrivant les fonds, avec les termes dérivés d'Australie. Mais si l'analyse ne détaille pas les pays, le moteur de recherche peut laisser un carton de côté. Il importe donc d'élargir les recherches à l'Océanie, à la présence française dans le Pacifique, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie. Dans les versements les plus récents, les données relatives à l'Australie se retrouvent parfois dans des dossiers « Japon », sans doute en raison du siège de l'Agence financière pour l'Asie qui se trouve à Tokyo.
- Une partie des fonds n'a pas encore fait l'objet d'un classement et se trouve donc succinctement décrite dans des bordereaux de versements, ce qui d'une part en diminue notablement la visibilité et, d'autre part, peut frustrer le chercheur.
- Il importe de reconstituer un puzzle complexe, dont le SAEF conserve des pièces complémentaires émises par de très nombreuses autres institutions, propres à l'organisation des ministères français mais également aux multiples institutions supranationales auxquelles France et Australie collaborent, qui rendent compte des trajectoires parfois puissamment imbriquées des Etats : l'OCDE, le FMI, l'Union européenne etc.
- La présentation des ressources est rendue délicate par trois écueils : d'abord, les administrations de plusieurs ministères sont impliquées dans la conduite des relations bilatérales (principalement Economie/finances, Affaires étrangères et européennes, Armées) ; ensuite, certaines structures sont rattachées successivement à divers ministères, quand ils ne constituent pas par exemple un ministère autonome à l'existence périodique (cas du ministère du commerce extérieur) ; enfin, en interne aux ministères économiques et financiers, au gré des réorganisations, les missions dévolues à une entité relèvent ensuite, partiellement ou en totalité, d'une autre entité. Il est donc difficile d'obtenir un panorama organisé et exhaustif. S'affirme plutôt une idée de juxtaposition.

Composition des fonds

En matière de relations franco-australiennes, on trouve au SAEF quelques grandes catégories d'archives :

- Archives de Cabinet (1953-1956 ; 1986-2012), point de convergence des travaux élaborés par l'administration pour éclairer ministres et conseillers. Une sorte de quintessence, de panorama final au moment des prises de décisions
- Archives des grandes directions qui, au gré des restructurations, ont joué un rôle dans les relations internationales, commerciales, bancaires, douanières, diplomatiques, garantissant le développement des échanges, le contrôle de leur régularité, le suivi des entreprises, la promotion des savoir-faire français

- Des données statistiques publiées (aujourd’hui par la Direction générale des Douanes et des droits indirects) révélant la teneur du commerce international de la France et permettant des comparaisons et des mises en perspective.

Les archives conservées sont constituées de nombreux travaux d’observation et d’analyse du quotidien australien, en provenance essentiellement des relais locaux que sont les structures diplomatiques et consulaires : conseillers financiers en poste relevant de la direction du Trésor, conseillers commerciaux relevant de la Direction des relations économiques extérieures, relais des postes d’expansion économique et de l’Agence financière pour l’Asie à Tokyo, chambre de commerce franco-Australienne, centre français du commerce extérieur ou comité permanent pour l’organisation des foires à l’étranger désormais fusionnés. Les dépêches de l’ambassade et les avis des services diplomatiques s’y retrouvent également. Il n’est qu’à parcourir la liste des destinataires d’une même note pour entrevoir la juxtaposition des organigrammes et, en conséquence, l’existence de dossiers parfois identiques dans plusieurs directions distinctes.

Derrière l’intitulé « relations bilatérales » se retrouvent donc les informations sur le suivi de l’actualité du pays, les négociations et accords, les difficultés rencontrées, les projets du pays avec ses interlocuteurs habituels mais aussi en direction des nouveaux marchés. On y trouve des analyses des investissements, des chantiers en cours ou des marchés à conquérir, des problématiques d’échanges (douanes, taxations, investissements, des statistiques, des coupures de journaux, des points de vue apportés par exemple par l’ambassadeur de France en Angleterre qui peut observer les relations entre l’Australie et « la mère-patrie »)

En ce qui concerne la législation fiscale, on bénéficie d’un panorama de l’évolution des relations bilatérales, des tractations de l’Australie avec des pays environs (Royaume Uni, Allemagne, Japon...), des témoignages de personnes ou d’organismes directement impliqués sur le terrain, des études sur des investissements ou au contraire sur les obstacles aux investissements, l’évocation d’organismes actifs pour le développement des entreprises françaises, pour la diversification des exportations françaises en Australie, des courriers d’entrepreneurs en difficultés, une accumulation des arguments montrant l’urgence d’une convention pour stimuler les échanges : la *convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l’évasion fiscale en matière d’impôts sur le revenu*² signée entre les deux pays en avril 1976 fait l’objet de multiples tractations depuis 1946, soit trente ans!

Une note de l’ambassade établit alors la liste indicative des principaux intérêts économiques français en Australie : les banques, les sociétés industrielles (dont Péchiney, la société Le Nickel, Renault-Peugeot, Air liquide, DAVUM pour le groupe Pont-à-Mousson), les travaux publics (SITRA et DUMEZ), la recherche pétrolière (société des pétroles d’Aquitaine, Compagnie française des pétroles), les bureaux d’études (Bureau de recherches géologiques et minières, compagnie générale de géophysique), et également les sociétés de transport maritime et aérien (l’Union des transports aériens, les Messageries maritimes, la société hôtelière et de restauration maritime etc)…

Il existe en outre des regards plus ponctuels ou inattendus :

- des dossiers de soutien aux entreprises ou des listings imprimés de structures ayant bénéficiés d’aide de l’état, de cautionnement
- des aspects de gestion immobilière du patrimoine de l’état français en Australie
- des prises de participation dans des intérêts australiens
- deux fichiers de l’INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) répertoriant les Français nés en Australie entre 1857 et 1968.

² Ministères économiques et financiers, service des archives, cote PH 242/98-0004.

Conclusion

Ce bref survol permet de souligner que la centaine de références réunies dans l'état des sources conservées par le service des archives économiques et financières offre un matériau varié, contrasté, qu'il importe de confronter avec de très nombreuses autres sources : des archives diplomatiques, des institutions internationales, des publications et naturellement des archives d'Australie avec lesquelles elles entrent en résonance.

Selection d'archives

http://naa.gov.au/naaresources/documents/french-symposium2018/Etat_sources_Australie_201804.pdf